

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En prenant congé de vous en ce moment, je prie la Divine Providence de vous bénir.

Après quoi, Son Honneur la Présidente suppléante du Sénat s'est exprimée en ces termes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de Son Excellence l'Administrateur que ce Parlement soit prorogé au mardi sixième jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé au mardi sixième jour de septembre prochain.

L.-RENÉ BEAUDOIN,

Orateur.